

**ORDONNANCE autorisant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines » à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public.**

ATTENDU l'article 23 du règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public;

À la séance ordinaire du 30 juin 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. D'autoriser l'occupation du domaine public et plus particulièrement du parc Painter pour y autoriser la vente saisonnière de produits alimentaires du 6 juillet au 26 octobre 2026, les lundis de 15h à 18h;
2. De déroger à l'article 17 du Règlement numéro RCA26-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité à l'organisme VertCité pour l'utilisation de l'emplacement désigné;
3. De déroger à l'article 24, a.7 du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public;
4. La présente ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 30 JUIN 2026.

|       |                              |
|-------|------------------------------|
| _____ | MAIRE DE<br>L'ARRONDISSEMENT |
| _____ | SECRÉTAIRE                   |